ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 69801

Texte de la question

Mme Odette Grzegrzulka appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les difficultés que rencontre actuellement l'AGEFAL, organisme chargé de gérer les fonds de l'alternance. Longtemps excédentaires, ces fonds ont fait l'objet d'importants prélèvements successifs de l'Etat, à hauteur de 361 millions d'euros (2,37 milliards de francs) entre 1996 et 1999. En contrepartie de ces prélèvements, l'Etat devait assurer la couverture des engagements de formations de l'association, en cas de problème ultérieur de trésorerie. Aujourd'hui, l'AGEFAL ne peut couvrir 15 000 contrats de qualification pour les jeunes, les commissaires aux comptes estimant que la trésorerie n'est pas suffisante. Dans le contexte de lutte volontariste contre le chômage dont le Gouvernement a su faire preuve depuis 1997, il serait dommage de se priver de ces contrats qui offraient aux jeunes de moins de 26 ans un excellent moyen d'insertion. Elle lui demande donc quelles mesures - et dans quels délais - elle entend prendre pour honorer ses engagements en apportant clairement une garantie à l'AGEFAL.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une résuion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : Mme Odette Grzegrzulka
Circonscription : Aisne (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69801
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle
Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6861
Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901